

L'étiquetage des produits chimiques : décryptage

Marie-Hélène LEROY - UIC

- **Quelques définitions**
- **Les dangers**
- **La classification**
- **L'étiquetage**

Les produits chimiques se trouvent sous la forme de substances¹



Essence - White spirit -
Acide chlorhydrique - Eau
de javel - Ammoniaque -
Acétone...

ou de mélanges²

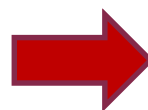


Peintures - Colles - Nettoyants - Dégraissants -
Produits de traitement des bois - Huiles -
Graisses - Produits de décoffrage - Produits de
traitement de surface des métaux...

¹éléments chimiques et leurs composés
²constitués de 2 substances ou plus

L'**étiquetage** des produits chimiques dangereux a
pour objet de donner **immédiatement** aux
personnes qui manipulent ces produits ou qui
peuvent être exposées à leurs dangers les
**informations essentielles en matière de santé, de
sécurité et de protection de l'environnement**

Evolution de la réglementation de 2009 à 2015



Ancien système (utilisable jusqu'au 1^{er} juin 2015 pour les mélanges)

CLP (application dans l'UE du système harmonisé international GHS)

Evaluation des dangers



Classification



Etiquetage

Les différents types de dangers

- Dangers physico chimiques
- Dangers pour la santé
- Dangers pour l'environnement

Les dangers physicochimiques : 16 classes

- Matières et objets explosibles
- Gaz inflammables
- Aérosols inflammables
- Gaz comburants
- Gaz sous pression
- Liquides inflammables
- Matières solides inflammables
- Matières autoréactives
- Liquides pyrophoriques
- Matières solides pyrophoriques
- Matières auto-échauffantes
- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
- Liquides comburants
- Matières solides comburantes
- Peroxydes organiques
- Matières corrosives pour les métaux

Les dangers pour la santé : 10 classes

- Toxicité aiguë
- Corrosion cutanée/irritation cutanée
- Lésions oculaires graves/ irritation oculaire
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Cancérogénicité
- Toxicité pour la reproduction
- Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique
- Toxicité pour certains organes cibles – expositions répétées
- Danger par aspiration

Les dangers pour l'environnement : 2 classes

- Danger pour le milieu aquatique
- Danger pour la couche d'ozone

CLASSIFICATION

=

Détermination des classes et catégories de danger

- Les classes de danger sont divisées en catégories
- Le nombre de catégories est variable
- La catégorie 1 est toujours la plus dangereuse

Application de critères fixés
par le règlement CLP










CLP = Règlement (CE) n°
1272/2008 du 16 décembre 2008
relatif à la classification, à
l'étiquetage et à l'emballage des
substances et des mélanges



La classification et l'étiquetage des substances et des mélanges sont réalisés par le responsable de la mise sur le marché

Pour certaines substances, des classifications sont fixées au niveau européen ; elles figurent dans le règlement CLP

Les pictogrammes de danger

 <p>Comburants</p>	 <p>Inflammables Auto réactifs Pyrophoriques Auto échauffants / Dégageant des gaz inflammables Peroxydes organiques</p>	 <p>Explosifs Auto réactifs Peroxydes organiques</p>
 <p>Toxicité aiguë</p>	 <p>Corrosifs</p>	 <p>Gaz sous pression</p>
 <p>CMR Sensibilisants respiratoires STOT Danger par aspiration</p>	 <p>Danger pour l'environnement</p>	 <p>Toxicité aiguë Irritants Sensibilisants cutanés Effets narcotiques</p>

Les éléments d'étiquetage

UE avant CLP	CLP
<ul style="list-style-type: none">• Symbole / pictogramme• Indication de danger • Phrase(s) R• Phrase(s) S (conseils de prudence)	<ul style="list-style-type: none">• Symbole / pictogramme• Mention d'avertissement « Attention » ou « Danger »• Mention de danger H...• Conseils de prudence P...

Exemple d'étiquette « ancien modèle »



F - Facilement inflammable

**FACILEMENT INFLAMMABLE
NOCIF PAR INHALATION**

Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles – Ne pas fumer
Eviter le contact avec la peau et les yeux
Ne pas jeter les résidus à l'égout

Nom, adresse et téléphone
fabricant, distributeur
ou importateur

PREP' CHEM

Contient de l'éthylbenzène



Xn - Nocif




Phrases de risque (R)

Conseils de prudence (S)

Exemple de classification et d'étiquetage CLP

1 - classification

Acétone

Classification	Pictogramme	Mention d'avertissement	Mention H
Liquide inflammable, catégorie 2		Danger	Liquide et vapeurs très inflammables
Irritation oculaire, catégorie 2		Attention	Provoque une sévère irritation des yeux
STOT exposition unique, catégorie 3		Attention	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Exemple de classification et d'étiquetage CLP

2 - étiquetage

Identité du fournisseur

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

Mentions de danger H

Conseils de prudence P

BONCOLOR
1 bis, rue de la source 92390 PORLY – Tél. 01 98 76 54 32

ACÉTONE



DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Tenir hors de portée des enfants.
Tenir à l'écart de la chaleur /des étincelles /des flammes nues /des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
Éviter de respirer les vapeurs.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

N° CE 200-662-2

© INRS

Identification du produit